

**Commune de Charvonnex**  
**Procès-verbal du Conseil municipal**  
**SEANCE DU 15 février 2021**

Le 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjointes ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien, HOËT Mélanie, MARTIN Magali, conseillers

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 08/02/2021

Séance ouverte à 19h15.

**1 – Révision du plan local d'urbanisme : débat sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable)**

Présentation est faite par Hervé VITALI du PADD, relecture de l'ensemble du document.

Remarque de Bernard FONTANIVE sur la carte de la trame verte et bleue : Monsieur FONTANIVE s'étonne que ne soit pas mentionnée la ligne de chemin de fer qui traverse la commune du Nord au sud.

Réponse : Hervé VITALI fera remonter cette remarque à l'urbaniste car en effet celle-ci présente le même type d'obstacle.

Remarque collégiale : il conviendrait de regrouper au sein d'un même pôle de développement CHEF LIEU , DOUCY , LA CULAZ dénommé « CHEF LIEU ».

Remarque de Béatrice FARYS : 2Ha de développement économique, cela paraît bien peu au regard du potentiel de la zone économique et des nombreuses demandes d'installation émanant d'artisans et professionnels locaux.

Réponse : ce chiffre de 2Ha est la quantité allouée par le SCOT du Bassin annecien pour le développement économique de toutes les communes adhérentes au SCOT du bassin Annecien.

**2 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation (restructuration et mise aux normes ERP) de la mairie**

Une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la mairie selon la procédure dite MAPA (marché en procédure adaptée).

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **Décide** d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté et à accomplir toutes les formalités relatives à sa passation et à son exécution.

**3 - Questions diverses**

La séance est levée à 21h15.

Le Président de séance,  
Jean-François GIMBERT, Maire

